



Flin' infos

VILLE DE FLINES-LES-RÂCHES N° 59 DÉCEMBRE 2017



L'actualité nous incite à toujours plus de vigilance et en septembre, à l'école Pierre Brossolette, la rentrée s'est effectuée en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Jacques Destouches. Sa visite nous a permis de confirmer que les consignes de sécurité imposées par l'Etat étaient bien respectées.

Autre bonne nouvelle, nous pouvons enfin prévoir le déménagement de la crèche multi-accueil, Les mini-pouss. L'inauguration de leurs nouveaux locaux aura lieu le samedi 9 décembre. Vous pourrez vous mettre dans l'ambiance grâce au marché de Noël et à la retraite aux flambeaux organisés à cette occasion.

Parmi les projets qui avancent, nous pouvons également évoquer la réhabilitation de l'ancien couvent. Les plans d'aménagement ont été validés lors du dernier conseil municipal. Nous venons de recevoir l'esquisse réalisée par le promoteur Eiffage immobilier et pouvons enfin vous présenter en détail ce projet tellement important pour notre Ville.

En attendant, vous trouverez au cœur de ce journal une nouvelle preuve qu'il fait bon vivre à Flines et que votre ville a encore beaucoup de secrets à vous révéler. Découvrez en images l'éco-jardin qui vous fera rêver et pourrait même vous inspirer quelques idées d'aménagement pour votre propre jardin.

Et surtout, bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Annie Goupil,
Maire

Sommaire

3 > 8

RÉTRO ACTU

9 > 10

ACTION SOCIALE, SERVICE CIVIQUE ET AIDE INFORMATIQUE

11 > 14

VISITE DE L'ECO-JARDIN

15

RECENSEMENT, PACS

16 > 17

ADOPTONS UNE ATTITUDE CITOYENNE

18 > 20

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COUVENT
Mme LE MAIRE RÉPOND À VOS QUESTIONS
VISUALISEZ LE PROJET

21 > 23

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS
MUNICIPAUX, DROIT D'EXPRESSION

24

LE COIN DES ANNONCES

Permanences

M.Bruneel, député :

Mairie de Lewarde au 03.27.97.37.37

CARSAT : 3960

Mission locale : 03.27.96.15.14

Assistants sociaux :

Mme Wille (UTPAS) 03.59.73.31.00

CPAM : 03.20.05.65.60

Régimes miniers : 03.61.29.10.05 (CARMI)

03.21.79.48.48 (ANGDM)

Flines'Infos #59

Editeur : Mairie de Flines-Les-Râches, Place Henri Martel
59148 Flines-Les-Râches. Tél : 03.27.91.62.76

Directeur de la publication : Annie Goupil, Maire.

Directeurs de la communication :

Dominique Prévost, adjoint et Jean-Marie Tricot,
conseiller municipal délégué.

Coordination : Catherine Rénier.

Photos : © D.Prévost

Conception et impression :

NOUVELLE IMPRIMERIE Orchies (Tél : 03.20.71.90.26)

Madame le Maire rend hommage à Joël lemaître



Joel au cours de l'élaboration du calendrier des fêtes

Le 16 août dernier, nous avons appris le décès de Joël Lemaitre. Le choc de cette disparition fut si brutal qu'il nous fallu du temps pour réaliser que nous venions de perdre un ami, un élu mais aussi un grand serviteur de la cause associative.

Arrivé à Flines au début des années 80, il ne comptait ni son temps, ni son énergie pour dynamiser la vie associative de la commune. Président des Amis du Cattelet, c'est à lui que l'on doit la mise en place de la braderie annuelle et de quelques autres manifestations comme la course de voitures à pédales. Bénévole infatigable, il était aussi responsable des sociétés de chasse de Flines et de Faumont. Joël a toujours été soucieux des autres, il le prouvait notamment en s'investissant au profit du Téléthon.

Il a rejoint l'équipe municipale en 2008 en tant que conseiller et a naturellement reçu la délégation de la vie associative. Son engagement a alors pris une nouvelle dimension. Très vite, il a créé un comité inter-associatif qui donna naissance aux Andouillades.

Elu investi et efficace, Joël m'a été d'une aide précieuse pour gérer le dossier de la crèche associative et nous aurons évidemment une pensée très émue pour lui au moment de l'inauguration prévue le 9 décembre.

Au nom des membres du conseil municipal mais aussi j'en suis certaine de très nombreux Flinois, je tiens à lui témoigner ainsi qu'à sa famille toute notre reconnaissance. Tout ce que nous avons entrepris avec le dynamisme et l'enthousiasme de Joël sera poursuivi en mémoire d'un homme profondément loyal, humain et fidèle en amitié, au nom aussi d'un grand bénévole.

Joël, nous te disons « Au revoir », en souhaitant comme tu l'aurais voulu une longue vie aux associations flinoises et en espérant que ton parcours serve d'exemple à beaucoup de bénévoles.

Rétro Actu

Retour en images



UNE DERNIÈRE FÊTE

pour les jeunes de l'accueil de loisirs avant de retrouver le chemin de l'école...



C'EST LA RENTREE

Pour une année scolaire en toute sérénité, Maire, Sous-préfet, Inspectrice de l'Education nationale, Commissaire de police et Directrice d'école veillent ensemble sur la sécurité des écoliers.



CÉRÉMONIE DU SOUVENIR À MÉRIGNIES

Le 2 septembre 1944, quatorze Flinois des F.F.I.



sont tombés en combattant pour la libération de la France.



MAISONS FLEURIES

Le 17 septembre, ont été remis les prix du concours.

Félicitations aux lauréats qui ont été fleuris.

Rétro Actu



PLUS DE 1 400 PARTICIPANTS POUR LA RANDONNÉE DES RENARDS DES SABLES

Vététistes, cyclistes et randonneurs de tous niveaux sont partis de Flines pour découvrir le cadre verdoyant des vallées de la Scarpe et de la Sensée. Une occasion exceptionnelle d'explorer les terroirs de Lallaing, Rieulay, Pecquencourt et Sin-le-Noble.

La remise des récompenses a eu lieu en présence de Madame le Maire et de Jean-Paul Fontaine, conseiller régional, maire de Lallaing.



LA BRADERIE DE LA MUSIQUE, UNE FOULE NOMBREUSE SOUS LE SOLEIL



39^{EME} RONDE DE LA DUCASSE ORGANISÉE PAR L'AMICALE LAÏQUE

La course, organisée en partenariat avec l'UFOLEP, a eu lieu le 24 septembre.

Elle a réuni 434 participants répartis sur 3 catégories : VTT, cyclo et marche.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX FLINOIS !

Rétro Actu



MADAME LE MAIRE ET LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS REÇOIVENT LES ARRIVANTS

NOCES DE PALISSANDRE, D'OR ET DE DIAMANT, VIVE LES MARIÉS !



50 ou 60 ans de vie commune, ça se fête! Ils ont répondu à l'invitation de Mme le Maire pour officialiser cet événement...

Des noces de diamants pour Geneviève et Paul Decorte, Lucienne et Claude Baratte

Des noces d'or pour Hélène et Claude Darras, Mauricette et Jean-Marie Dupire, Jacqueline et René Guerez, Marie-Thérèse et Christian Coulon ainsi que Michèle et Jean-Claude Heddebaut. Le record sur la commune est détenu par Madeleine et Jean-Pierre Wattel qui, avec 65 ans de mariage, ont fêté cette année leurs noces de palissandre.

LES ARTISTES ONT OUVERT LEURS ATELIERS AUX FLINOIS DU 13 AU 15 OCTOBRE



Rétro Actu

ART ET COMPAGNIE



Le 9 juin, *Les p'tits Loups* jouaient *Trente à table*, une pièce écrite et mise en scène par Manou. Il s'agissait d'une adaptation spécialement pensée pour cette troupe composée de 21 jeunes comédiens et rebaptisée pour la circonstance : *Vingt et un à table*. C'est devant un public composé de Flinois mais aussi de personnes extérieures à la commune que les jeunes ont interprété avec talent les péripéties d'un frère et d'une sœur qui se mettent en quête d'organiser un repas de famille. Une histoire drôle et pleine de rebondissements. Une nouvelle expérience encourageante pour les comédiens et les bénévoles. Prochain rendez-vous avec la troupe *Les P'tits Loups* : le vendredi 8 juin 2018



LA CABOCHE



Les affaires sont les affaires, c'est avec cette pièce d'Octave Mirbeau que les comédiens de la Caboché sont montés sur scène le 17 septembre.

BONBONS ET POTIRON



Le 27 octobre, le service jeunesse en partenariat avec le comité inter associatif ont organisé la fête d'halloween. Après un défilé avec 300 personnes dans les rues de Flines, les festivités se sont poursuivies dans la salle des fêtes... Des friandises ont été offertes aux enfants, petits et grands ont pu déguster la bonne soupe au potiron faite par les enfants de l'accueil de loisirs. Les enfants qui ont participé à la sculpture de citrouilles ont reçu un petit cadeau. La soirée s'est clôturée par un bal.



LES P'TITS HÉROS



DOUAISSIS (59)

FORMATION DES PLUS JEUNES AUX GESTES QUI SAUVENT

L'APS Flines (Apprendre Prévenir Sauver de Flines-Lez-Râches) devient *Les P'tits héros du Douaisis*. Sensibiliser les enfants à la santé, à la citoyenneté et aux gestes qui sauvent restent les missions essentielles de l'association qui a décidé de rejoindre la fédération française Les P'tits héros en créant la première antenne dans le Nord de la France. Avec ces bénévoles, chacun apprendra à son rythme à effectuer les premiers gestes de secours.

De janvier à juillet 2017, 148 enfants ont bénéficié des interventions de l'association. En 2018, elle espère initier plus de 500 enfants aux gestes qui sauvent et à la prévention du risque incendie.

Contact : douaisis@lesptitsheros.fr

Plus de renseignements sur www.lesptitsheros.fr ou www.facebook.com/lesptitsherosdudouaisis

L'AMICALE LAÏQUE : 70 BOUGIES !

Rétro Actu



C'est une association qui œuvre dans l'intérêt des établissements scolaires, l'amicale laïque vient de fêter son 70ème anniversaire. Elle organise régulièrement des manifestations et apporte une aide logistique et financière aux écoles de la commune. Samedi 21 octobre, les bénévoles se sont de nouveau mis en quatre pour le plus grand plaisir des enfants. Jeux gonflables, maquillage et autres surprises ont réjoui le public en après-midi avant le moment tant attendu du gâteau. Les collégiens ont même eu droit à une soirée festive. Autant de bons moments et de valeurs partagées.

TROIS DÉPARTS À L'ÉCOLE CASSIN



Fini l'odeur de craie et les cahiers à corriger. Pour Fabienne Leclercq, Monique Heddebaut, professeurs des écoles et Georges Marciniak, directeur, l'heure de la retraite a sonné.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Deux nouveaux porte-drapeaux, David Fichelle et Jean Pagnier âgé de 10 ans, assurent la relève auprès des anciens combattants.

BINGO !



Organisé par l'Olympique Flinois, ce loto a connu un large succès.

Rétro Actu

LES ANDOUILLADES

La 8ème édition des Andouillades flinoises a débuté par un hommage à Joël Lemaître, initiateur de cette belle fête. Les convives se sont ensuite régalés autour d'une belle assiette concoctée par la boucherie Simon et ont pu danser jusque tard dans la nuit.

Le dimanche après-midi était consacré à la magie grâce au talent de Magic Phil. Petits et grands ont été littéralement «bluffés» par tous ses tours.



Pendant cette fête avait lieu le traditionnel «poids de l'andouille» à deviner, ainsi qu'une tombola.

Les heureux gagnants se sont retrouvés le 13 novembre pour la remise de leur lot avant le pot de l'amitié.

LA QUINZAINE COMMERCIALE

Un succès pour les *Artisans Commerçants Flinois*, association présidée par Yves Rochetti.



UNE EXPOSITION F F H

Le thème était la participation des pigeons, des chiens et chevaux aux faits de guerre 14/18.



CANI-CROSS AU PROFIT DU TELETHON

Ce dimanche 22 octobre, les sportifs, maîtres et chiens réunis, ont répondu à l'appel solidaire lancé par l'association *Passeurs Ailes* et l'*Association Sports et Loisirs Arleusienne (ASLA)*. Les associations Flinoises et Râchoises ont apporté leur soutien à cet événement. Une réception a eu lieu sous le préau de l'école René Cassin en fin d'après-midi.



Le C. C. A. S.

Un service qui vous redonne le sourire

Le Centre communal d'action sociale, que tout le monde appelle CCAS, a un rôle d'écoute, d'accompagnement et d'aide aux personnes. Il propose des actions à destination des jeunes, des familles et des personnes âgées de la commune.

En plus du soutien administratif, il a pour vocation de maintenir ou de développer les liens sociaux et le fait tout au long de l'année en organisant des animations...

Avec le CCAS, partagez des moments de détente, discutez avec des amis, retrouvez des voisins...



Pour aider au financement de ces manifestations, les bénévoles se mobilisent. Le 16 juillet, en partenariat avec le comité des fêtes, ils ont organisé la brocante et récolté des fonds grâce aux stands friterie, sandwicherie et pâtisserie.

DECOUVERTE EN FAMILLE

Une journée d'évasion pour les Flinois qui ne partent pas en vacances. Aussi pédagogique que ludique, la sortie proposée le 8 juillet, a permis aux participants d'apprécier toutes les ressources de Nausicaa, centre de découverte de l'environnement marin.



REPAS ET VOYAGES...

...AVEC NOS AINES

Les sorties entre Flinois sont toujours un grand plaisir.

Cette année, le CCAS a emmené les aînés à la Ferme des Michette à Coucy le Château.

Tous ont apprécié la journée et ont dépensé beaucoup d'énergie.



Le 25 mai, le CCAS a proposé avec le soutien de son équipe de bénévoles, un repas réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans.

A l'honneur, les aînés de l'assemblée : Emilienne Guéritte et Albert Charles.



Les photos du repas et du voyage des aînés sont à votre disposition à l'accueil de la mairie. N'hésitez pas à passer commande !



Action sociale

Pour toute information relative
aux actions du CCAS,
contactez Karine ou Maryse au
03.27.91.62.76

UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

Vous avez le sens du contact et l'envie de vous rendre utile ? Devenez animateur intergénérationnel pour le Centre communal d'action sociale.

Durant ce service civique, vous organiserez des activités impliquant les personnes âgées et les enfants fréquentant les centres de loisirs. Ces actions pourront être menées en partenariat avec les associations de la commune.

Mission à pouvoir à partir du 2 janvier 2018. Retrouvez l'annonce complète sur le site de la ville : www.flines-lez-raches.fr

Si vous êtes intéressé, merci de transmettre une lettre de motivation présentant votre projet ainsi qu'un curriculum vitae au C.C.A.S.

DE L'AIDE INFORMATIQUE

Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation et vous avez besoin d'aide pour effectuer vos démarches ?

Le C.C.A.S. met à votre disposition, à la salle Condorcet, tout ce dont vous avez besoin pour rédiger un C.V. et faire vos recherches sur les sites administratifs (Pôle emploi, Mission locale...)

Une équipe de bénévoles formée par Pôle Emploi sera à votre écoute et vous apportera son aide.



**Couture, tricot, scrapbooking,
atelier créatif ou jardinage,
apprenez et partagez vos savoirs
en toute convivialité !**

UNE MUTUELLE POUR TOUS

Agir pour la santé des Flinois tout en protégeant leur pouvoir d'achat, c'est ce que permettent la municipalité et le Centre communal d'action sociale avec la mutuelle pour tous.

Le dispositif a été présenté lors d'une réunion publique le 5 octobre dernier. Annie Monnier, adjointe à l'action sociale a expliqué : « Nous souhaitons permettre à chaque Flinois de souscrire une offre de soins de qualité et de proximité. Il s'agit d'un nouveau service à la population sans engagement financier de la municipalité ». Deux conseillères mutualistes de l'association Mandarine filiale de la mutuelle Smatis étaient présentes pour répondre à toutes les questions. Le C.C.A.S. a mis en place quatre permanences pour recevoir individuellement les personnes intéressées.

REMISE A NIVEAU DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA CONDUITE POUR LES SENIORS

La dernière session du stage gratuit de remise à niveau destiné aux seniors de plus de 65 ans a eu lieu le 16 octobre. Chacun y a participé avec son propre véhicule.



M. Bacquart, moniteur et formateur auto-école nous a communiqué de précieux conseils. M. Maréchal, organisateur des stages, avait animé les deux séances précédentes consacrées à la théorie : exposés, questions-réponses et séances de code. Il nous propose de revenir l'année prochaine pour des cours de code.

Un grand merci aux participants : Mme Blervacque ; Mme Gostiaux, Mme Carpentier ; Mme Lemaire ; Mme Cauchie ; M. Doudok ; M. Butruille ; M. et Mme Coulon.



à Flines, un éco-jardin

CRÉÉ VOICI UNE QUARANTAINE D'ANNÉES, CET ECO-JARDIN SE TROUVE AUJOURD'HUI CACHÉ DU REGARD DES PASSANTS PAR SA VERDURE. SES PROPRIÉTAIRES VOUS INVITENT À LE DÉCOUVRIR.



intègre le réseau des
Eco-jardins du Parc Naturel
transfrontalier du Hainaut

C'est quoi un éco-jardin ?

C'est un jardin géré écologiquement, il est cultivé naturellement sans aucun produit chimique, avec des engrais naturels (compostage...) et des traitements à base de plantes (purins d'ortie, de presle...).

Il privilégie la faune et la flore locale pour en augmenter la biodiversité.

Sur cet eco-jardin sont disséminés par ci par là :

- plusieurs potagers
- des zones de compostage
- des arbres d'ornement
- une grande mare
- des zones d'herbes folles
- des arbres fruitiers
- un sous-bois
- un poulailler...

la composition de cet éco-jardin assure une très grande biodiversité en constante évolution.

Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit la superficie de votre jardin, de votre balcon, il est possible de jardiner et d'entretenir sans produits nocifs pour vous, votre famille et votre environnement.

AU RYTHME DE LA NATURE

Renseignements : www.pnr-scarpe-escaut.fr





LA MARE : véritable réservoir de biodiversité, poissons, grenouilles, salamandres, tritons, libellules, martin-pêcheur, héron...



LES HERBES FOLLES : fleurs, herbes sauvages, crapauds, abeilles, bourdons, papillons et toutes sortes d'insectes.

LES VERGERS : celui-ci est bordé par une haie champêtre diversifiée et mellifère*

En automne les baies offrent une nourriture abondante aux nombreux oiseaux.

** Plantons le décor*



HÔTEL À INSECTE





LES POTAGERS : la serre avec sa réserve d'eau de pluie et 4 potagers en campagnonnage (association légumes, fleurs, plantes sauvages). Désherbage manuel ou thermique.



LES POULES : un extraordinaire moyen de recycler et de transformer nos déchets en œufs frais.



LE SOUS-BOIS : tas de bois, branchage, et feuilles servant d'abris pour les hérissons, les lapins, les oiseaux, les insectes...



Les conseils des éco-jardiniers

En automne accueillez les oiseaux dans votre jardin

Pourquoi ?

N'est-il pas agréable de partager son jardin avec mésanges et autres rouges-gorges ?

Prenez le temps de les observer en famille !

Ils en profiteront pour vous éviter les surpopulations d'insectes. Un couple de mésanges charbonnières qui élève deux à trois couvées capture 12 000 à 18 000 chenilles chaque printemps-été !

En installant un nichoir, vous créez de nouveaux habitats et rétablissez l'équilibre de la chaîne alimentaire, préservant ainsi les insectes pollinisateurs.



Où et quand ?

Vous souhaitez construire votre propre nichoir, le Parc peut vous apporter des conseils.

N'hésitez pas à contacter les Eco gardes au : 03 27 35 03 04

En hiver aidez les oiseaux à se nourrir



Vous pouvez également prévoir une mangeoire à l'abri des prédateurs et des intempéries. Commencez le nourrissage dès les premiers grands froids hivernaux et arrêtez progressivement au printemps. Pour accroître vos chances de succès, pensez à planter des haies ou un massif de plantes pour papillons et à préserver des espaces sauvages.



Retrouvez plus de conseils sur l'accueil de la faune au jardin sur :
www.pnr-scarpe-escaut.fr
«les trucs et astuces des éco-jardiniers»
et inscrivez-vous à la newsletter
«les échos des jardins» :
t.lefort@pnr-scarpe-escaut.fr



LE RECENSEMENT, un acte civique

Comme dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement de la population aura lieu à Flines du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018.

C'est l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) qui est chargé de le réaliser, en partenariat avec les communes.

Comment ça se déroule ?

Un agent recenseur, employé par la commune, vient à votre domicile pour vous déposer un bulletin individuel et le questionnaire concernant votre logement. Cet agent tenu au secret professionnel est porteur d'une carte tricolore comportant sa photo et signée du maire. Vous pouvez remplir les documents et les lui remettre directement ou les conserver. Dans ce cas, l'agent repassera à votre domicile pour les récupérer. Vous pouvez aussi répondre par internet via le site le-recensement-et-moi.fr, vos identifiants de connexion figure sur la notice remise par l'agent recenseur.

À quoi ça sert ?

Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal.

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires.

Est-il obligatoire de répondre ?

Oui. La loi du 7 juin 1951 rend obligatoire la réponse aux questionnaires. Elle prévoit une amende en cas de refus. En contrepartie de ce caractère obligatoire, l'INSEE assure la confidentialité des informations.

Les statistiques publiées sont anonymes.

Le nom et le prénom sont demandés pour éviter de recenser la même personne plusieurs fois mais ils ne sont pas enregistrés dans le fichier informatisé constitué par l'INSEE pour le recensement.

Voici les 11 agents habilités par la commune :



LA LOI ÉVOLUE : LE PACS S'ENREGISTRE EN MAIRIE

Depuis le 1er novembre
vous pouvez vous pacser en mairie.

Ce changement résulte de la loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 (article 48) de modernisation de la justice du XXIème siècle.

Le PACS, pacte civil de solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il sera désormais géré par les officiers de l'état civil et non plus auprès du greffe du tribunal.

Comment se pacser ? Dans un premier temps, vous devez constituer un dossier qui est téléchargeable sur le site de la ville :

www.flines-lez-raches.fr dans l'onglet Mairie / L'état civil ou le retirer à l'accueil de la mairie.

Quand vous déposerez ce dossier complet au service de l'Etat civil, un rendez-vous vous sera donné pour l'enregistrement du Pacs, soit le mardi de 14h à 16 ou le samedi de 9h30 à 11h.



CONSTRUISONS ENSEMBLE UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE...

PARTICIPATION CITOYENNE, L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITÉ POUR PLUS DE SÉCURITÉ



Mobilisés contre la délinquance

La municipalité a souhaité mettre en place un plan d'action « Voisins vigilants ».

En mars et juin dernier, des réunions d'information ont eu lieu avec la participation de Messieurs Bégliomini et Delière du Commissariat central de Douai. 21 citoyens ont adhéré à ce dispositif.

Ils ont été nommés référents et se sont engagés à adopter des actes élémentaires de prévention comme la surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, le ramassage du courrier, le signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités ou des démarcheurs suspects...

En partenariat avec la Police nationale

Ce dispositif est encadré par la Police. Les référents ne sont pas habilités à intervenir sur une situation mais doivent faire appel au commissariat en cas de suspicion.

Nous souhaitons que ce dispositif renforce les liens de solidarité entre voisins et réduise l'insécurité. Avec cette vigilance, l'objectif est de dissuader les délinquants potentiels.

Des réunions auront lieu chaque trimestre avec un fonctionnaire-référent du commissariat de Police.

Une convention sera soumise à l'approbation du conseil municipal et après validation sera signée par Jacques Destouches, Sous-préfet, Céline Kitchchenko, Commissaire principale et Mme le Maire.

ARRÊTÉ MUNICIPAL COLPORTAGE INTERDIT À FLINES

Démarchage à domicile, soyez prudents ! Des individus peuvent se présenter à votre domicile prétextant une vente, un service de réparation à proposer... Mais attention des escroqueries ont lieu chaque année.

Un petit conseil : ne pas les laisser pénétrer dans votre domicile pour qu'ils ne puissent pas repérer les biens et objets de valeur. En cas de comportement suspect, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie d'Orchies au 03 20 71 80 57.

PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE....

Vous allez vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ?

L'opération Tranquilité Vacances (OTV) vous aide à être plus sereins. Des patrouilles sont effectuées par la Police nationale qui vous contacte en cas d'anomalie.

Pour bénéficier de ce service, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence auprès du commissariat.

Vous pouvez également remplir et imprimer un formulaire auprès de : prefecturedepolice-interieur.gouv.fr/vous-aider/actions-de-prevention/S-inscrire-a-une-operation/OTV

ATTEINTES À LA VIE OU À L'INTÉGRITÉ D'UN ANIMAL



Que se passe t-il à Flines ? Pourquoi des chiens et des chats disparaissent alors que manifestement ils sont très attachés à leur foyer et à leur maître ?

Si l'on n'ose imaginer la réponse, il faut quand même informer l'éventuel auteur d'actes délictueux qu'il encourt des poursuites pénales et une amende se montant à 3 000 €.

En cas de maltraitance, il faut contacter :

- les autorités (gendarmerie, commissariat de police, services de la préfecture...),

- les services vétérinaires de la direction départementales de protection des populations,

- une association de protection animale (SPA, ...).

QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN...

PROPRETÉ DE LA VILLE

Rentrez vos poubelles

Nous rappelons que les trottoirs appartiennent au domaine public et doivent demeurer libres, non encombrés de poubelles comme c'est encore hélas le cas dans certaines rues de notre commune. Les piétons avec ou sans poussette ainsi que les personnes handicapées doivent pouvoir y circuler sans contrainte. Après le ramassage des ordures ménagères, les poubelles doivent être rangées le plus rapidement possible.



Respectez l'environnement

Les fossés de notre commune sont régulièrement souillés de sacs poubelles, appareils ménagers, tontes, cendres, déchets de toutes sortes et ont pour conséquence de bloquer l'écoulement naturel des eaux et de polluer les voies d'eau. Ces méfaits sont passibles d'une amende (code de l'environnement).

En plus de la collecte des encombrants organisée chaque trimestre, 4 déchetteries sont à votre disposition sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (Sin-le-Noble, Cuincy, Roost-Warendin et Arleux). Elles sont ouvertes chaque jour de l'année, sauf les 25 décembre et 1er janvier, accessibles sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.

Pour tout renseignement sur les déchets, appelez gratuitement le : 0 800 802 157

ATTENTION : EMBLEMES RESERVES



La borne de recharge pour véhicules électriques installée sur le parking de la rue Dupire est opérationnelle depuis le 5 juillet.

Nous vous rappelons que les deux emplacements sont exclusivement réservés aux véhicules en charge.

Un système de détection permet à l'exploitant d'alerter la commune sur la présence de véhicules ventouses non raccordés à la borne. Merci de ne pas occuper ces places de façon abusive.

HALTE AU K K



Quoi de plus désagréable que de marcher sur une « crotte de chien » ?

Pour résoudre ce désagrément le maître aura plus d'efforts à faire que son chien.

Tâchez d'utiliser les sachets.

L'ENTRETIEN DU CIMETIERE



L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires comme les desherbants s'impose à nos services techniques municipaux. Actuellement il n'existe pas de solution de remplacement satisfaisante, compte tenu de l'étendue du cimetière. Le travail s'effectue manuellement...

Le problème se pose également pour l'entretien de l'espace public dont le terrain de football...

REHABILITATION DE L'ANCIEN COUVENT

*... Bâtiment emblématique de la commune,
le couvent va enfin pouvoir connaître une seconde vie.
Le projet de sa réhabilitation a été validé.
Ce site de 1,6 hectare sera totalement réaménagé et valorisé.
nous pouvons nous réjouir d'avoir permis à
ce dossier de trouver une issue favorable...*



Annie Goupil

RAPPEL

La loi SRU, loi relative aux solidarités et au renouvellement urbains, adoptée en 2000 pour favoriser la mixité sociale, impose 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants.

En 2015, notre commune a été sommée de respecter cette loi en rattrapant son retard qui est estimé à 277 logements sociaux. Le Préfet, en plus des pénalités de retard qu'il réclame, menaçait de les multiplier par 5 et de réquisitionner le foncier communal pour faire construire ces logements.

Afin d'éviter cela, nous avons accepté de signer un contrat de mixité sociale (CMS).

Ce document est un plan d'actions qui permet à la commune de s'engager dans une démarche pour atteindre les obligations légales en terme de logements sociaux. Il est défini et mis en place avec l'État, l'Établissement Public Foncier, l'Association régionale HLM, la Communauté d'agglomération du Douaisis et la commune.

La signature du CMS nous a permis de nous engager dans une démarche volontaire pour atteindre ces objectifs. La réhabilitation du couvent y a été inscrite comme projet prioritaire.

Pourquoi ce projet a-t-il mis autant de temps à voir le jour ?

C'est vrai que cela fait une vingtaine d'années que l'on parle du devenir du couvent. Il a été racheté par l'Établissement Public Foncier en 1997 avant de devenir propriété de la Ville en 2002. Si la commune en a fait l'acquisition, c'est pour éviter qu'un promoteur privé ne s'y installe avec des intentions qui ne correspondraient pas aux attentes des Flinois. Depuis, plusieurs projets avaient été envisagés mais ils n'ont pu aboutir en grande partie à cause des contraintes financières.

L'investissement nécessaire est-il si important ?

Préserver l'aspect patrimonial du bâtiment tout en le rendant fonctionnel, ça a un coût. Sans compter qu'en incluant le terrain à l'arrière du couvent, nous sommes sur une superficie totale de 1,6 hectare. L'aménagement global du site nécessite de procéder à une démolition partielle pour créer une voie d'accès. Si on estime uniquement le percement de cette voie et la réhabilitation du bâtiment nous sommes déjà à 10 millions d'euros hors taxes. Le fait que le site soit situé dans le périmètre des Bâtiments de France engendre de nombreuses contraintes. Il ne peut être démoli et une réhabilitation coûte 30 à 40 % de plus qu'une construction neuve.

Et pourquoi avoir cédé le terrain à l'euro symbolique ?

Ça n'a rien d'un cadeau, c'est une concession que la commune devait faire si nous voulions voir le projet aboutir. C'est une procédure soumise au contrôle du Préfet. Nous avons rédigé une délibération très précise à ce sujet. J'insiste sur le fait que les précédents projets n'ont pu aboutir à cause de l'investissement financier qui était demandé aux acquéreurs. Nous devons faire cet effort. Précisons aussi que cette somme sera déduite des pénalités annuelles que nous réclame l'État pour compenser le manque de logements sociaux sur la commune.

Pourquoi avoir choisi Eiffage Immobilier en tant que promoteur ?

Nous ne sommes pas sur un appel d'offres classique puisque cette réhabilitation entre dans le cadre du Contrat de mixité sociale (CMS). Le cahier des charges a été établi par les signataires de ce contrat. Il a été envoyé à 95 promoteurs privés ou publics. Nous n'avons reçu que deux réponses, ce qui prouve la difficulté du dossier. Ces propositions ont été soumises au comité technique du CMS qui les a notées selon les critères définis dans le cahier des charges. C'est Eiffage Immobilier qui a obtenu la meilleure note.

Quels étaient ces critères ?

Ils étaient nombreux mais le choix s'est fait essentiellement sur la qualité architecturale puisque nous parlons d'un bâtiment situé dans le périmètre de l'église Saint Michel qui est classée monument historique, sur l'aménagement paysager, nous tenions à ce que le poumon vert soit respecté, et bien évidemment en fonction de la typologie des logements qui devait correspondre à la demande de notre population. Eiffage Immobilier a travaillé sa proposition en lien avec un architecte du patrimoine, ce qui garantit la préservation du site au niveau patrimonial. Il s'est associé à un bailleur social, Partenord ce qui favorisera la mixité tant générationnelle que sociale. C'est aussi ce qui a fait la différence.

Comment cette mixité va-t-elle se concrétiser ?

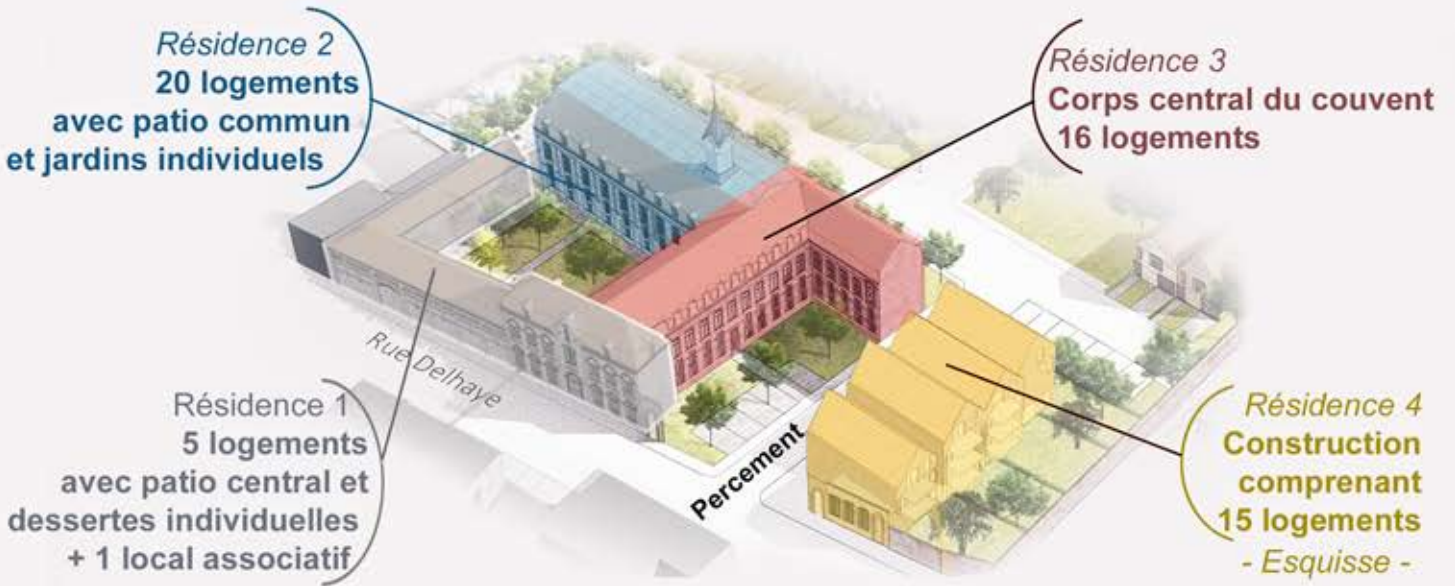
Dans la partie locative, il y aura des appartements accessibles et adaptés aux personnes âgées et des duplex qui pourront accueillir des familles. Les 3 bâtiments préservés bénéficieront d'entrées séparées, un 4ème sera reconstruit. Ils accueilleront 57 logements avec des patios pour favoriser les échanges. Le site comprendra aussi des maisons individuelles en accession maîtrisée et des lots libres de construction. Nous permettrons ainsi à de jeunes ménages Flinois de rester sur la commune ou même à des primo-accédants extérieurs de venir s'y installer. Il ne faut pas oublier que la population flinoise est vieillissante mais aussi que le prix du foncier sur la commune est élevé. Nous devons tenir compte de ces critères dans chacun des projets immobiliers qui se développent sur la commune.



→ **En page 20, visualisez le projet grâce aux esquisses fournies par l'architecte**

RÉHABILITATION DU SITE DE L'ANCIEN COUVENT

En 2019, 57 logements locatifs sociaux répartis sur 4 bâtiments



Le promoteur Eiffage immobilier poursuivra l'urbanisation du site en partenariat avec le bailleur social Partenord habitat.



Conseils municipaux

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2017

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

I) Nomination d'un conseiller municipal suite au décès de M. Daniel Lemaire. M. Yves Fauquette, suivant sur la liste « Agir et Continuer pour bien vivre ensemble » est nommé en remplacement de M. Lemaire.

II) Adoption du procès verbal du conseil municipal du 7/4/17

Sans observation, ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

III) Finances communales

3.1. Compte de gestion 2016 du receveur municipal

En tout point identique au compte administratif de la commune, il est approuvé à l'unanimité.

3.2. Compte administratif 2016

Ce compte administratif se résume comme suit :

En section de fonctionnement, les recettes se montent à 3.577.831,83€, excédent 2015 de 183.503,56€ non compris et les dépenses à 3.209.254,09€.

En section d'investissement, les recettes se montent à 1.155.764,70€ et en dépenses à 1.113.707,97€.

Compte tenu des restes à réaliser en investissement de 388.210,62€ en recettes et de 762.614,00€ en dépenses, le compte administratif 2016 de la commune se clôture par un excédent final de 69.238,98€.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3.3. Affectation des résultats

Il y a obligation d'annuler le déficit de la section d'investissement qui se monte à 482.842,32€, restes à réaliser inclus grâce à l'excédent de fonctionnement (552.081,30€).

L'affectation des résultats est donc la suivante :

Recettes de fonctionnement compte 002 : 69.238,98€

Recettes d'investissement compte 1068 : 482.842,32€

Elle est adoptée à l'unanimité.

3.4. Décision Budgétaire Modificative n°1

Cette Décision Budgétaire Modificative intègre les résultats de l'exercice 2016, les restes à réaliser de la section d'investissement de 2016 en recettes et dépenses ainsi que des ajustements en recettes et dépenses qui n'avaient pas été connus lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

La section de fonctionnement s'équilibre à 99.981,10€.

Elle reprend en recettes l'excédent de fonctionnement pour 69.238,98€ ainsi qu'un ajustement de recettes. En dépenses, il s'agit essentiellement d'une annulation de dépenses, d'une dotation pour dépenses imprévues 15.000€ et du prélèvement pour la section d'investissement pour 116.381,10€.

La section d'investissement s'équilibre à 1.105.216,04€.

Les recettes intègrent l'excédent capitalisé 482.842,32€, les restes à réaliser 388.210,62€, le prélèvement 116.381,10€, une subvention de l'Etat pour la construction de blocs sanitaires à l'école Brossolette 120.182,00€ et une régularisation mineure (2.400€) à la demande du Trésorier.

Les dépenses comprennent le déficit 2015 pour 108.438,94€, les restes à réaliser pour 762.614,00€, une dotation pour la construction de blocs sanitaires 155.182,00€, des travaux de voirie pour 70.838,98€ et enfin une opération d'ordre pour fin de garantie d'emprunt pour 8.142,12€.

Cette D.B.M. est adoptée à l'unanimité.

3.5. Subventions exceptionnelles

A l'unanimité, le Conseil attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

Psychologue scolaire pour matériel pédagogique : 566€

Association du Souvenir d'Eusélio Ferrari et de la jeunesse résistante Nord Pas-de-Calais: 100€

Association française des Sclérosés en Plaque : 80€

Association des Artisans et Commerçants Flinois : 1.000€

IV) Intercommunalité

M. Jean-Michel Miroir est désigné à l'unanimité délégué titulaire au Parc Naturel Régional en remplacement de M. Daniel Lemaire, décédé.

V) Correspondant défense

M. Jean-Paul Copin est désigné à l'unanimité correspondant défense pour la commune en remplacement de M. Daniel Lemaire, décédé.

VI) personnel communal – élus

6.1. Transformation de poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, transforme un poste d'adjoint technique aux écoles, obsolète à ce jour, au profit d'un poste d'adjoint technique aux services techniques, plus adapté aux besoins actuels.

6.2. Contrat collectif de maintien de salaire

La Mutuelle Nationale Territoriale couvre, avec son contrat collectif de maintien de salaire, plus de 85% du personnel. Elle propose d'y adjoindre de nombreux avantages mais avec contribution financière de la commune. Afin de pouvoir faire bénéficier à son personnel de ces avantages, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 5€ par mois et par agent à temps complet avec prorata pour les autres. Cette décision concerne aussi les éventuels contrats collectifs susceptibles d'être passés avec d'autres compagnies.

6.3. Régime indemnitaire des élus

Il y a lieu de rectifier la délibération relative au régime indemnitaire des élus, Maire, Adjoints et Conseillers délégués. En effet, ce régime est toujours en proportion de l'indice terminal de la fonction publique qui était de 1015. Or, cet indice va fluctuer légèrement et l'indice 1015 ne sera plus terminal.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne retenir que le terme « indice terminal de la fonction publique » dans sa délibération, sans y associer d'indice chiffré.

VII) Recensement de la population 2018

Ce recensement allant avoir lieu début 2018, le Conseil Municipal propose Mme Jeanne-Marie Goethals, enseignante retraitée, au poste de responsable de l'opération, interlocuteur de l'INSEE pour cette campagne.

VIII) Autorisation d'ester en justice

Un recours gracieux venant d'être émis à l'encontre d'un permis de construire délivré par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à s'adjoindre Me Cattoir, avocat à Bailleul, pour la conseiller et la défendre dans ce litige.

IX) Motion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion de soutien aux associations de défense des victimes de l'amiante.

X) QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé à Mme le Maire la position du Conseil Municipal sur le décret à venir qui permettrait le retour éventuel à la semaine de 4 jours pleins pour nos écoles. Les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) seraient alors supprimées après bien sûr avis du Conseil d'école en ce sens. Après débat à l'unanimité les élus souhaitent, si le conseil d'école valide la proposition, le retour aux 4 jours de scolarisation des enfants des écoles primaires et maternelles dès la prochaine rentrée.

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2017

En préambule, Mme le Maire rappelle qu'au vu de l'ordre du jour comprenant 2 points importants nécessitant une projection vidéo (projet ancien couvent et PLU), la salle d'œuvre a été préférée à celle des mariages mais qu'il ne faut pas qu'il y ait méprise : il ne s'agit pas d'une réunion publique mais bien d'un conseil municipal. Mme le Maire ensuite réclame une minute de silence pour honorer M. Joel Lemaître, Conseiller Municipal délégué, décédé récemment. Est également évoquée avec émotion la disparition de M. Jean-Marcel Bar, Président du club de ping-pong entre autres.

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1) Adoption du procès verbal de la réunion du 30 juin 2017

Il s'agissait exclusivement d'une réunion dédiée à l'élection des grands électeurs pour les élections sénatoriales. Aucune observation n'a été formulée.

2) Nomination d'un Conseiller Municipal suite au décès de M. Joël Lemaltre. Mme Micheline Messon, suivante sur la liste, est désignée Conseillère Municipale.

3) Désignation d'un Conseiller Municipal à la présidence du Comité interassociatif suite au décès de M. Joël Lemaltre

M. Jean-Marie Tricot est désigné à l'unanimité pour la présidence du Comité interassociatif.

4) Ancien couvent

4.1 – Procédure d'appel à projet – conclusions – choix du promoteur.

Mme le Maire rappelle l'historique de ce bâtiment et tous les projets qui n'avaient pu aboutir. Elle rappelle également la mise en place du Contrat de Mixité Sociale avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier, l'Association Régionale HLM, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la commune, contrat qui précisait une réhabilitation prioritaire de ce site. Un porter à connaissance général avait été envoyé aux bailleurs sociaux et promoteurs privés en juin 2016 où 16 réponses positives avaient été reçues sur les 95 dossiers envoyés. Suite à cela, un appel à projet avec cahier des charges précis sur l'ancien couvent et son terrain d'assiette a été lancé, deux réponses ont été reçues mais avec dans les deux cas un déficit résiduel de plus d'un million d'euros malgré la cession à l'euro symbolique du bien immobilier. Une réétude a donc été réclamée et les deux offres ont été rectifiées sans déficit final.

Elles ont été étudiées en commission du CMS présidée par M. le Sous-Préfet de Douai ainsi qu'en COTECH plus précisément avec grille d'évaluation notifiée au cahier des charges initial.

Ces expertises ont mis en avant l'offre d'Eiffage Immobilier que Mme le Maire propose à l'assemblée de confirmer.

M. Jean-Michel Miroir, Adjoint au Maire, prend la parole et indique que ce choix ne lui convient pas car il va trop densifier de logements en un même lieu et il craint une promiscuité qui engendrerait des soucis éventuels de voisinage.

Mme le Maire répond que ce projet ne comporte que 57 logements locatifs sociaux sur un ensemble de 86 au lieu de 88 pour celui non retenu avec un ensemble total de 102.

M. Jean-Michel Zabinski, Conseiller municipal, déplore quant à lui la connaissance aujourd'hui seulement de ce dossier et ne prendra donc pas part au vote.

Mme le Maire explique que la décision a été prise en commission du Contrat de Mixité Sociale (5 partenaires) et que le Conseil doit approuver ce choix.

Mme Annick Bigourd, Adjointe au Maire, exprime son souhait de voir travailler sur le futur chantier des entreprises locales. Mis en délibération, le choix du promoteur Eiffage Immobilier a été accepté par 20 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre.

4.2 – Cession à l'euro symbolique du terrain d'assiette et du bâtiment au promoteur retenu

Mme le Maire rappelle les projets de réhabilitation de tout ou partie de l'ancien couvent et qui n'avaient pu aboutir faute de

déficit financier conséquent des opérations (plusieurs millions d'euros pour 2 projets du bailleur Partenord par exemple). Il avait donc été acté dans le cahier des charges de l'appel à projet, la cession éventuelle à l'euro symbolique du couvent et de son terrain d'assiette. Dans le dossier retenu, le projet n'est réalisable que si cette cession se fait bien à l'euro symbolique, le promoteur ayant même dû revoir son chiffrage définitif pour déficit d'un million malgré l'intégration du foncier à l'euro symbolique. Après délibération, cette cession de l'ancien couvent et de son terrain d'assiette est acceptée par 18 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre. Il est précisé par Mme le Maire, que la valeur vénale de ce bien entraînera une déduction des pénalités annuelles de l'Etat liée au manque de logements sociaux car cette cession à l'euro symbolique est assimilée à une aide directe en faveur de ces logements.

4.3 – Présentation du projet par la société Eiffage Immobilier

M. Vilanoba, directeur d'Eiffage Immobilier, présente le projet. Il comprend la démolition de l'aile ouest pour permettre la création d'une voirie de desserte de la parcelle sud ainsi que la construction d'un bâtiment de logements (15). Le reste de l'ancien couvent est, quant à lui, réhabilité avec la création d'un niveau supplémentaire pour permettre de construire des logements avec plafonds aux normes afin de recueillir la qualification bâtiment à basse consommation. Cette norme n'aurait pu être atteinte avec les plafonds actuels à plus de 3,5 m comme le souligne Mme T'Kint, architecte du patrimoine.

Le couvent réhabilité comportera des entrées distinctes pour éviter des parties communes avec densité d'occupation (entrées propres pour le bâtiment en front à rue, entrée pour le bâtiment arrière et entrée pour le bâtiment latéral pour un total de 45 logements). En première partie sud seront construits 10 logements individuels PSLA et accession maîtrisée et en deuxième partie sud, 17 lots libres seront proposés.

5) Révision générale du PLU

M. Roux du Cabinet Environnement Conseil rappelle l'historique de la révision générale du PLU. Projet d'Aménagement et de Développement (PADD) du PLU avec 6 orientations :

1. Défendre un cadre de vie rural au sein du PNR / 2. Protéger les milieux naturels et la biodiversité / 3. Préserver les ressources naturelles et se mettre à l'abri des risques / 4. Affirmer le cœur de ville en tant que pôle d'équipement, de commerces et de services, sécuriser et diversifier les déplacements / 5. Proposer une offre de logements adaptée au besoin des Flinois d'aujourd'hui et de demain / 6. Proposer un développement économique respectueux du cadre de vie.

Ce PADD a été débattu en Conseil municipal le 21 juin 2016.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au nombre de huit et concernant le développement de l'habitat sur des sites en extension urbaine et sur les sites du renouvellement urbain du Contrat de Mixité Sociale.

Le règlement graphique

4 zones : urbaines (285,52 ha), à urbaniser (10,9 ha), agricoles (542,28 ha) et naturelle pour 1.083,3 ha.

Le règlement écrit

Il intègre des prescriptions permettant de mettre la population et les biens à l'abri des risques et des nuisances.

La concertation avec le monde agricole 10.12.2013, réunion publique 09.02.2017, registre de concertation en mairie, articles dans la presse locale, sur le site internet, concertation des Personnes Publiques Associées et des partenaires publics locaux. La concertation a permis de partager le projet et de tenir compte des demandes qui s'inscrivent dans l'intérêt général, respectent le droit de l'urbanisme et respectent le projet de PADD.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le projet de PLU et le soumettra pour avis aux personnes publiques associées, aux communes, limitrophes et aux établissements

publics de coopération intercommunale consultés.

M. Coulon tient tout d'abord à préciser que cette procédure de révision générale du P.L.U. a été réalisée avec des personnes de qualité. Ensuite, il demande si l'enquête publique peut modifier certaines choses comme un dossier déjà engagé par exemple.

M. Roux du cabinet Environnement Conseil répond que le commissaire enquêteur va réceptionner les remarques du public et y donnera un avis. Une réétude sera ensuite faite avec modification éventuelle du projet.

6) Intercommunalité

6.1 - SIDEN SIAN

6.1.1 – Modification des statuts

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts du SIDEN SIAN les dotant de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette modification n'entraîne aucunement l'adhésion de notre commune à cette compétence.

6.1.2 – Adhésions de communes

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion des communes d'Escautpont, Cuvillers, Ostricourt, Thumeries, Caulery, La Selve, La Malmaison pour l'assainissement collectif, non collectif et gestions des eaux pluviales urbaines pour certains et eau potable et défense incendie pour d'autres.

6.2 – CAD – modification des statuts – compétence SAGE

A compter du 1/1/2018, la compétence GEMAPI (voir point 6.1.1) sera confiée à la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Cette dernière doit donc se voir doter de cette compétence dans ses statuts. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CAD avec dotation de la compétence Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE).

7) Location de la salle du 1000 Clubs La commune a été sollicitée pour utiliser cette salle à des fins d'activités de bien-être privées. Le but étant lucratif mais le service rendu à la population étant réel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouvre un tarif de location pour ce type d'activité à 20€ de l'heure.

8) Tarif Accueil Collectif de Mineurs

Les rythmes scolaires ayant été modifiés, l'Accueil Collectif de Mineurs se déroule de nouveau le mercredi toute la journée. La délibération du 17 octobre 2012 en fixait les tarifs mais il avait été omis celui des extérieurs à la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en comparaison avec d'autres participations des familles, fixe le tarif de l'ACM du mercredi à 12,25€ pour les familles extérieures à la commune. Par ailleurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un tarif ACM à la journée pour les enfants qui ne peuvent bénéficier de la restauration collective pour raison médicale par exemple. Les tarifs sont alors : tranche 1 : 4,70€, tranche 2 : 5,50€, tranche 3 : 6,45€, tranche 4 : 6,45€, extérieurs : 11,00€. Une refonte générale des tarifs sera effectuée prochainement dans le cadre de la future mise en place d'une régie municipale pour les prestations liées à la restauration scolaire, la garderie, les ACM.

9) Questions diverses

Mme Kaczmarek, Conseillère Municipale, souhaiterait connaître l'échéancier du projet de l'ancien couvent. Mme le Maire indique que si le planning du projet est maintenu, les logements de l'ancien couvent réhabilités devraient être disponibles fin 2019, l'étape suivante allant être les logements en accession à la propriété puis les lots libres.

M. Coulon, Conseiller Municipal, fait remarquer les sorties d'école rue Dupire très embouteillées malgré les mises en sécurité des accès. Mme le Maire souhaite que les parents d'élèves se mobilisent pour conseiller les parents à se garer sur les parkings de la place pour éviter les désagréments actuels.

M. Coulon, constate aussi qu'avec l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires au cimetière, la présence de services techniques est de plus en plus requise pour le désherbage.

DROIT D'EXPRESSION *

AGIR ET CONTINUER POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le flot de mesures annoncées dernièrement par le Gouvernement va inéluctablement faire baisser le pouvoir d'achat des ménages : hausse de la CSG pour les retraités, diminution des Aides Personnalisées au Logement (APL) et de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)... Chaque citoyen en paiera les conséquences et les collectivités territoriales ne sont pas épargnées. Le Gouvernement leur demande d'économiser 13 milliards d'euros sur leur fonctionnement alors que le quinquennat précédent avait déjà baissé les dotations de 11 milliards.

Parmi toutes les restrictions annoncées, il en est une qui impacte directement le service public : la baisse drastique du nombre de contrats aidés. Ce dispositif, certes perfectible, permet aux personnes éloignées de l'emploi de remettre le pied à l'étrier. Les contrats aidés ont une utilité économique et sociale. Des actions comme la « semaine sans secrétaire » initiée par la directrice du groupe scolaire Brossolette montrent que nous sommes tous directement concernés et devons rester mobilisés.

RASSEMBLEMENT FLINOIS

Concernant le vote sur le couvent du dernier conseil municipal, notre groupe d'opposition s'est abstenu mais après s'être exprimé clairement.

Il y avait 2 projets dont un seul nous a été présenté ! M. Miroir a participé aux 2 études, l'opposition n'a jamais été tenue informée !

Comment se positionner quand on ne connaît pas les dossiers et de plus quand on voit le premier adjuvant voter contre la majorité !

Nous sommes tout-à-fait heureux de voir une issue pour le couvent, mais est-ce la bonne ? Nous n'avons pas assez d'informations pour en juger. Néanmoins, un jour il faudra faire les comptes de ce que cela a coûté à la population flinoise.

A titre d'informations, le couvent a été acquis par la municipalité (via l'EPF) en 1997 pour approximativement 100 000€ et, pour cette opération, la municipalité cède un bien d'une valeur estimée à ce jour à 571 000€ pour l'Euro symbolique..... Sans compter les différentes études et les travaux financés par la commune. Quel gâchis !

BON SENS ET DÉMOCRATIE NOTRE PARTI C'EST FLINES

La section flinoise du parti socialiste :

Nous restons actifs et participons actuellement à la refondation du parti Socialiste.

Face à une rentrée sociale préoccupante, nous sommes ouverts au débat entre adhérents et sympathisants.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter : PSFlines@gmail.com

* Les textes sont restitués tels qu'ils ont été transmis

Joyeux Noël



Flin'infos

VILLE DE FLINES-LES-RÂCHES N° 59 DÉCEMBRE 2017



LE COIN DES ANNONCES

Espace de communication
offert par Flin'Infos



DES SEANCES COLLECTIVES DE SOPHROLOGIE A FLINES

Chaque mardi soir, depuis le 3 octobre dernier, Anne RIEGERT, Sophrologue, propose des séances collectives de Sophrologie à la salle 1000 Clubs. La sophrologie permet d'apprendre à relâcher le corps et d'affronter les défis du quotidien avec sérénité. Anne RIEGERT, flinoise, s'est récemment installée en tant que sophrologue à Somain, au sein d'un espace santé situé rue Anatole France. Voici ses coordonnées :
Mobile : 07.69.52.82.89
Mail : sophrologie.somain@gmail.com
Site : www.sophrologie-somain.fr

UN NOUVEAU DÉFIBRILLATEUR A FLINES,
chez Monsieur Jérôme Nghi, infirmier libéral,
15A, rue Joyeuse. Tél. : 06 76 97 95 34



Marion Delzenne Delattre
Infirmière Diplômée D'Etat
06.32.12.35.34

Soins à domicile
et au cabinet sur rendez-vous

3 rue Gabriel Péri
59 148 Flines-lez-Raches



Safia Ghilaci
Diététicienne Nutritionniste

06.32.24.26.20

safia.dietetique@gmail.com
<http://ghilacisafia.wixsite.com/dieteticienne>

**Diététicienne
Nutritionniste**

À DOMICILE SUR FLINES LEZ RÂCHES



D.P. Menuiserie

06.08.87.08.51

44 Rue Emille Glineur
59148 Flines-Lez-Râches
pierrot.menuiserie@gmail.com

Siren: 831751359

Flines au fil de son histoire
Journaux de guerre des années 1916-1917
par trois Flinois : Honorine Scoliege (institu-
trice), Joseph Vanicatte (soldat) et Zéphyr
Chemin (prisonnier en Allemagne)

Points de vente :
Pom' d'Api,
Nature en bouquet,
Boulangerie Dubus,
Les Bleuets,
Fleur Sauvage (Coutiches)

Prix public : 8 €



HORAIRES MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8H30 - 12H30 ET 14H - 17H30,
MERCREDI : 8H30 - 12H30, VENDREDI : 8H30 - 12H30
ET DE 14H - 16H30. SAMEDI : 8H30 - 12H

HORAIRES DU CIMETIÈRE :

DU 1ER MARS AU 30 AVRIL DE 7H30 À 19H
DU 1ER MAI AU 30 SEPTEMBRE DE 7H30 À 20H30